Zeitschrift: Le Messager Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen

Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen

Band: 36 (1951)

Heft: 1

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 05.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

J.A. LAUSANNE, janvier 1951 N° 1 36me année

Le Messager Raiffeisen

Organe officiel de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel (Système Raiffeisen)

Paraît chaque mois.

Abonnements obligatoires pour les Caisses affiliées (10 ex. par centaine de sociétaires) : Fr. 2.50.
Abonnements facultatifs : Fr. 2.—.
Abonnements privés Fr. 3.—

Rédaction et administration : Union Raiffeisen suisse (H. Serex, sous-directeur) à St-Gall. Tél. (071) 2 73 81.
Impression : Imprimerie Fawer & Favre S. A., à Lausanne

AU SEUIL DE LA NOUVELLE ANNÉE

par I. EGGER,
directeur de l'Office de revision

La nouvelle direction de l'Office de revision se fait un honneur de maintenir la tradition qui veut qu'elle s'adresse, à l'aube de chaque année, aux Raiffeisenistes de la Suisse romande, ainsi qu'aux fidèles lecteurs de notre organe romand.

1950 a été pour nous une étape. En effet, durant l'année qui vient de finir, le mouvement raiffeiseniste suisse a franchi le seuil du deuxième demi-siècle de fructueuse activité.

1950 nous a beaucoup pris ; 1950 nous a beaucoup donné aussi. Le 30 juillet dernier, notre vénéré directeur, M. Jean Heuberger, nous était enlevé subitement en pleine activité. De nombreux raiffeisenistes, accourus de tous les points du pays, sont venus s'incliner respectueusement devant la dépouille de celui qui fut pour eux non seulement un chef vénéré, mais encore un sincère ami. Au bord de sa tombe, nombreux furent ceux qui firent le vœu d'honorer sa mémoire en continuant à servir fidèlement, dans l'esprit du chef défunt, la belle œuvre à laquelle il consacra toutes ses forces et ses nombreux talents.

A côté de cette immense perte, 1950 nous a valu aussi des joies et des satisfactions. 22 nouvelles fondations ont porté à 912 l'effectif des Caisses affiliées. L'idée raiffeiseniste gagne ainsi des cercles toujours plus étendus. Cette idée progressiste, de constante actualité, conquiert de nouveaux villages, de nouvelles communes. Un pas de plus est franchi dans la voie de l'entraide coopérative, de l'autonomie sur le plan de l'épargne et du crédit rural et de l'indépendance financière de nos communes. Dans quelques semaines les premiers chiffres statistiques nous annonceront, eux aussi, des progrès également réjouissants et nous confirmeront qu'un nouveau maillon a pu être soudé à la chaîne des succès continus du mouvement raiffeiseniste suisse.

Les adeptes de notre cause serrent de plus en plus les rangs, le volume des biens confiés à notre gérance augmente à vue d'œil, notre organisation économique nationale s'étend en largeur et en profondeur, exprimant ainsi de façon éloquente la grande confiance témoignée par nos populations rurales aux organisations raiffeisenistes, institutions populaires par excellence, qui ont surmonté avec succès toutes les périodes de crise ou de dépression économique.

Mais ce ne sont finalement pas seulement les succès matériels qui font la valeur d'un mouvement tel que le nôtre. Prépondérant est avant tout l'esprit qui l'anime et qui donne à son action une pleine efficience. Le programme raiffeiseniste est basé sur l'idée d'entraide et de l'amour du prochain. En améliorant les conditions économiques de nos populations rurales, il veut contribuer à leur ascension spirituelle et morale, encourager les existences indépendantes, soutenir les débutants travailleurs et capables, leur permettre d'accéder à la propriété et de former ce noyau que l'on appelle les classes moyennes. En agissant ainsi, le mouvement raiffeiseniste donne à nos populations rurales la confiance et la foi en leurs possibilités. L'action raiffeiseniste est bienfaisante pour le peuple et la patrie, c'est une action sociale, au service du prochain.

Nous avons déjà eu le privilège d'assister à plusieurs assemblées de Fédérations romandes. Il nous a été agréable de constater à ces occasions qu'un excellent esprit raiffeiseniste y règne, que le mouvement est non seulement en sensible progrès dans le domaine des chiffres, mais qu'il est animé du sincère désir de servir.

Notre pays continue aussi à être privilégié. Notre situation politique intérieure stable nous permet d'exercer en toute sérénité nos droits de peuple souverain. Les conjonctures économiques satisfaisantes, des récoltes en général bonnes ont assuré une équitable rétribution du travail. Notre monnaie et nos finances sont saines, à l'abri de toute surprise. La Suisse reste un îlot de paix et de sécurité au milieu d'un monde qui s'agite de plus en plus. En effet, le ciel politique international s'assombrit. La tension entre l'Est et l'Ouest s'aggrave, le mot de guerre revient sur toutes les lèvres et l'on voit surgir le spectre de la catastrophe que provoquerait un nouveau conflit général. La gravité de l'heure incite à se sentir les coudes, elle éveille les forces vives de la nation, accélère l'organisation du dispositif de défense militaire, économique et spirituel qui nous permettra de conserver notre bien le plus précieux : notre liberté et notre indépendance.

Ainsi, malgré les peines et les soucis qui ne leur ont pas été épargnés, les Raiffeisenistes et avec eux la direction de l'Union, ont maintes raisons d'être satisfaits de l'année qui vient de se terminer. Notre reconnaissance va tout d'abord à la divine Providence, qui a visiblement béni notre œuvre et rendu notre travail fructueux. Elle va ensuite à tous les collaborateurs de la belle et grande œuvre Raiffeiseniste. Notre reconnaissance et

notre admiration vont enfin à tous ceux qui animent ce magnifique élan, cet enthousiasme pour la cause commune. Malgré les nuages qui assombrissent l'horizon, regardons avec confiance vers l'avenir. Le mouvement raiffeiseniste continuera sa marche en avant et connaîtra la prospérité aussi longtemps que nous persévérerons dans la voie droite, si bien tracée par Raiffeisen, Traber et notre inoubliable directeur Heuberger, et si nous servons toujours fidèlement en nous inspirant de leur devise de prédilection

« toujours plus et toujours mieux ».

C'est dans cet esprit que nous présentons à tous nos collaborateurs et amis de Suisse romande nos vœux les plus sincères pour une année 1951 bénie.

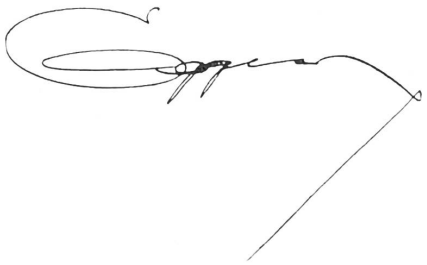

† Fritz Maillard

membre du Conseil d'administration de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel

L'année 1950, qui nous a déjà ravi brutalement notre directeur Heuberger devait encore, avant d'arriver à son terme, nous causer un nouveau deuil.

Le jeudi 28 décembre, Monsieur Fritz Maillard, membre du Conseil d'administration de notre organisation nationale, décédait prématurément après une courte maladie.

Quand nous apprîmes ainsi que Fritz Maillard n'était plus, une vive peine succéda à notre stupeur. Une peine profonde, intime, personnelle. Nous pensâmes d'abord tout simplement à lui, comme personne et comme ami, aux heures réconfortantes que nous avons passées avec lui. Ce n'est que plus tard, après avoir connu le poids de notre peine intime, que nous songeâmes à peser aussi la perte que subissaient les institutions auxquelles il collaborait, et, parmi elles, le mouvement Raiffeisen vaudois et suisse. Et nous avons trouvé cette perte amère et lourde.

Fritz Maillard est né le 4 novembre 1885, à Chesalles sur Oron (Vaud). Il fréquenta les écoles primaires de son village natal et, après quatre années d'étude à l'Ecole normale à Lausanne, il obtenait son brevet d'instituteur. Il fit ensuite un séjour en Allemagne en vue de perfectionner ses connaissances de l'allemand. Excellent pédagogue, il enseigna d'abord à Oulens, puis à Corsier de 1912 à 1941, date de sa retraite.

Issu d'une famille paysanne, Fritz Maillard était un enfant de la campagne. Arrivé à Corsier où la culture est mixte, les soins réclamés par la noble plante l'intéressaient énormément. Il aimait aller tailler ou sulfater les vignes qu'il avait acquises, qu'il cultivait avec amour. Aussi était-il arrivé au degré de viticulteur avisé. C'est dire qu'il était à même de comprendre les besoins, les difficultés et les jouissances que comporte le travail de la terre.

Fritz Maillard prit toujours une part active à la vie publique et se consacra largement aux sociétés et associations locales. Il rendit de grands services à la communauté comme président de la Société vinicole de Corsier, de la commission scolaire, comme syndic de 1942 à 1949, puis comme président du Conseil communal de Corsier.

Mais, par dessus tout, nous honorons ici en Fritz Maillard le raiffeiseniste sincère et militant, le collaborateur fidèle de notre cause, à laquelle il a toujours donné le meilleur de lui-même.

Le 29 novembre 1933, l'assemblée générale de la Caisse de Corsier, par deux votes successifs, le nommait membre du Comité de direction et président. Sous sa ferme et intelligente direction, au cours de ces 17 années, la Caisse connut un intéressant développement. D'un jugement sain, de nature droite, bienveillant mais ferme, il avait acquis l'entière confiance des sociétaires qui savaient trouver en lui un conseiller sûr autant que discret. Ce président modèle suivait de près les opérations financières et la tenue des livres. C'est avec plaisir que le caissier l'accueillait au bureau ; les fréquentes conférences à deux, empreintes d'un esprit de compréhension, procuraient une jouissance réciproque. Que dire du rapport annuel qu'il présentait sur la gestion du comité et des comptes : travail préparé avec soin, d'un style élégant, faisant ressortir d'une façon vivante les différentes phases de la vie agricole et viticole de la région et commentant avec sûreté le résultat de l'exercice financier. Le départ de cet excellent président creuse ainsi un grand vide.

En 1940 Fritz Maillard était également nommé membre du comité de la Fédération vaudoise des Caisses Raiffeisen, où il fonctionna d'abord comme secrétaire, puis comme président dès le 1er avril 1944. Sous sa direction sereine et cordiale, les séances du comité étaient toujours fructueuses et il sut faire également des assemblées de délégués de la Fédération de véritables démonstrations du dynamisme du raiffeisenisme vaudois. Les rapports qu'il présentait à ces occasions suscitaient toujours un vif intérêt, car il ne se bornait pas à commenter sèchement les questions administratives mais il se prononçait avec une haute élévation de vue sur les problèmes économiques et sociaux de l'heure. Dans un des derniers numéros du *Messager* nous publiions encore des « Réflexions sur notre temps » extraites de son remarquable rapport à la dernière assemblée des délégués. Il a toujours été un défenseur des principes fondamentaux de Raiffeisen, dans lesquels il voyait le principal gage de la sécurité et du succès de nos institutions d'auto-financement rural.

Enfin, le 16 mai 1949, lors du congrès d'Interlaken, Fritz Maillard était encore appelé à faire partie du Conseil d'administration de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel, où il succéda à Alfred Rubattel, de Villarzel, emporté lui aussi par une embolie en décembre 1948. Durant le temps, hélas relativement court, où il put exercer ces importantes fonctions, le défunt a toujours dignement représenté et défendu au sein des organes centraux l'esprit, le caractère et les légitimes intérêts romands. Son souvenir y restera vivant.

Partout où il siégea, Fritz Maillard a su se faire apprécier, plus encore : aimer, par la noblesse de son caractère, par son esprit fin et conciliant, sa cordialité, ses qualités d'intelligence et de cœur, son

inaltérable dévouement. Enfant de la terre vaudoise, Fritz Maillard aimait profondément son beau pays ; il a su rester lui-même, tel que le terroir l'avait fait, sans apprêts et sans artifice, riche de ce trésor de bon sens et de saine philosophie que l'expérience des hommes et des choses confère à celui qui comprend la vie et qui sait bien employer son temps.

Fritz Maillard ne laisse que des regrets unanimes et sincères. Il a rendu à la cause de l'épargne et du crédit mutuel d'excellents services et la communauté raiffeiseniste suisse tout entière lui gardera un souvenir ému et reconnaissant. Nous exprimons à son épouse, à ses enfants, les sentiments de notre sympathie la plus vive.

* * *

Les obsèques de Fritz Maillard se déroulèrent à Corsier, le 30 décembre. De nombreuses couronnes et des fleurs témoignaient de la grande estime et de l'affection que le disparu s'était conquises. Une foule immense était venue de près et de loin pour rendre hommage à ce bon citoyen. L'Union suisse était officiellement représentée par M. Schneuwly, membre du Conseil d'administration et par M. Serex, sous-directeur, auxquels s'était joint le comité de la Fédération vaudoise in corpore. Dans le temple de Corsier, que remplissait une foule recueillie, le pasteur apporta à la famille affligée et à l'assistance les consolations de l'Evangile. Il n'y eut pas de discours, le disparu ayant, en grand modeste qu'il était, exprimé le désir qu'il ne soit pas parlé de lui. L'émouvante cérémonie montra, une fois de plus, que les hommes de notre pays qui œuvrent dans l'oubli de soi et pour le bien de tous laissent toujours derrière eux un sillage profond d'estime et d'affection.

Sx.

LA BANQUE DANS L'ÉCONOMIE SUISSE

Dans notre premier article (N° 12, 1950), nous avons vu que la Suisse possédait à fin 1949 1289 banques, caisses d'épargne et Caisses Raiffeisen et que la somme globale des bilans de tous ces instituts se montait à 25 milliards 925 millions de francs, en augmentation de 1182 millions sur l'année précédente.

L'étude de l'activité bancaire dans notre pays permet d'intéressantes constatations qui ne manqueront pas de retenir l'attention de tous ceux qui suivent la vie économique et financière du pays.

Nous analyserons aujourd'hui la structure des *éléments passifs des bilans,* c'est-à-dire la provenance des fonds bancaires.

On fera ici une distinction fondamentale entre les *fonds propres* (capital-actions, capital social des coopératives, réserves) et les *fonds déposés* (soit l'ensemble des sommes qui sont confiées aux établissements de crédit).

a) *Les fonds propres.*

Nous rappelons ici que la loi sur les banques prescrit une relation minimum entre les deux éléments précités du passif du bilan de tout établissement de crédit. C'est ainsi que les fonds propres doivent s'élever au moins à 5 % des autres engagements chez les banques cantonales et les coopératives à responsabilité illimitée et solidaire des sociétaires (Caisses Raiffeisen par exemple) et, chez les autres banques, à 5 % des engagements couverts par des créances hypothécaires et à 10 % des autres engagements.

Le *capital social* nominal de l'ensemble des banques suisses se montait à fin 1949 à 1 541 millions de francs. 1085 instituts ont un capital social de moins d'un million, 115 de 1 à 100 millions et 3 plus de 100 millions, soit la Société de banque suisse (160 millions), le Crédit suisse (150 millions) et la Banque cantonale de Zurich (100 millions).

Quant aux *réserves* de l'ensemble des banques et caisses, elles se sont accrues de 40,6 millions et s'élèvent à 830,2 millions de francs. De fin 1939 à fin 1949 les réserves déclarées ont augmenté de 204 millions.

Le rapport moyen des fonds propres aux fonds étrangers est de 10,3 % pour l'ensemble des banques, soit 10,72 % pour les banques cantonales, 9,99 % pour les grandes banques, 11,07 % pour les banques régionales, 7,7 % pour les Caisses d'épargne et 5,53 % pour les Caisses de crédit mutuel.

b) *Les fonds déposés.*

La tâche principale des banques est de recueillir les fonds du public, de les gérer et d'en opérer le placement. Les banques sont ainsi les dépositaires d'une portion très considérable de la fortune nationale. A fin 1949, les fonds qui leur étaient confiés se montaient à 23 milliards de francs en chiffre rond. En dépit du ralentissement notoire de l'activité économique du pays et du fait que maintes banques se sont souvent efforcées d'enrayer l'afflux des dépôts, l'augmentation sur l'année précédente est encore de plus d'un milliard.

Les dévaluations en chaîne qui se sont produites en septembre 1949 ont eu pour conséquence quelques retraits de capitaux étrangers et la transformation de certains de ces capitaux en devises étrangères. En revanche, les dévaluations n'ont guère eu de répercussion sur les capitaux suisses en banques.

La forte progression des dépôts en banque semble provenir surtout du défaut d'autres occasions d'emploi rémunérateur.

Les dépôts dont les banques suisses ont la gérance sont classés d'après leur caractéristique propre, leur provenance et les intentions du déposant, de façon à déterminer les possibilités de les utiliser dans les opérations actives.

Les *engagements en banques,* résultant des relations des banques les unes avec les autres ont poursuivi le mouvement rétrograde déclenché l'année précédente. Ils se montent à 884 millions (diminution de 102 millions) pour les engagements à vue et à 172 millions (diminution 90 millions) pour les engagements à terme.

Les comptes courants créanciers à vue ont augmenté en 1949 de 750 millions et ont atteint ainsi le montant de 5,7 milliards.

C'est la première fois que les annales bancaires enregistrent une pareille augmentation et jamais encore les avoirs à vue n'ont été aussi considérables. Les grandes banques ont enregistré à elles seules une augmentation de 460 millions. On trouve les raisons d'un pareil afflux de capitaux disponibles dans l'utilisation des stocks, dans la réduction des importations, dans le rapatriement continu des capitaux suisses et enfin dans l'apport de capitaux étrangers qui préfèrent encore la Suisse à... l'Uruguay.

Les *comptes créanciers à terme* accusent en revanche une diminution de 249 millions, leur capital restant de 1274 millions. Signalons que sous ce chapitre figurent 118 millions d'avances du Fonds de l'Assurance vieillesse aux banques cantonales.

Alors que les avoirs à vue représentent plus du 50 % des fonds confiés aux grandes banques, ce sont les fonds d'épargne qui constituent le poste le plus important des autres établissements bancaires. Ces fonds d'épargne se sont sensiblement accrus, notamment chez les banques cantonales qui accusent à elles seules une augmentation de 199 millions sur un total de 446 millions. Ils s'inscrivaient ainsi au total de 7 milliards 915 millions à fin décembre 1949.

Cette forte progression de l'épargne de 446 millions contre 230 millions seulement l'année précédente est assez éton-

nante. En effet, le revenu national n'a pas augmenté ; estimé à 17,6 milliards pour 1948 il a été évalué à 17 milliards pour 1949. Mais, dans les capitaux d'épargne se cachent une bonne part de « pseudo-épargne », c'est-à-dire de capitaux qui, par opportunité, choisissent cette forme de placement plutôt qu'une autre, mais qui ne sont pas de l'épargne au sens strict du terme. La raréfaction des possibilités de placements, les remboursements d'emprunts publics, la modicité des taux d'intérêts pour les placements à terme et les obligations de caisse font dévier sur les « épargnes » des liquidités qui n'ont pas du tout ce caractère et cette fonction. Les banques se défendent comme elles peuvent, mais elles n'ont pas toujours les moyens de dépister ces capitaux camouflés.

En revanche, les banques s'efforcent de développer le sens de la vraie épargne, contrairement au reproche qu'on leur adresse parfois. Ce ne sont pas elles qui pèsent sur les taux d'intérêts. Elles ne font qu'appliquer à l'épargne, comme aux autres placements, les taux en vigueur sur le marché de l'argent, taux qui sont eux-mêmes déterminés par des éléments dont elles ne sont pas maîtresses. On entend dire parfois que la formation de l'épargne dépend de l'importance des taux bonifiés. Il ne semble pas que ce soit réellement le cas. La statistique prouve qu'en 1946 et 1947 l'augmentation des capitaux d'épargne a été très forte, alors que les taux baissaient, tandis qu'elle s'est sensiblement ralentie en 1948, alors que les taux annonçaient une légère hausse (qui ne s'est pas continuée).

La statistique sur le mouvement de l'épargne révèle que les nouveaux dépôts ont été de 1906 millions et les intérêts capitalisés de 187 millions, ce qui fait au total 2093 millions alors que les retraits ont été de 1646 millions.

L'augmentation des fonds d'épargne a été en moyenne générale de 5,98 % contre 3,28 % l'année précédente.

Le *nombre des livrets d'épargne* est de 4 941 245, soit 123 579 de plus que l'année précédente. 4 504 210 livrets ont un avoir inférieur à Fr. 5 000.— (total Fr. 4062 millions) et 437 035 livrets un avoir supérieur à Fr. 5 000.— (au total Fr. 3862 millions).

L'avoir moyen par livret est de Fr. 1604.— (Fr. 1552.— année précédente) ou Fr. 902.— pour les livrets inférieurs à Fr. 5 000.— et 8837 pour ceux excédant Fr. 5 000.—.

Vu la quasi impossibilité pour les banques de placer de façon quelque peu rémunératrice les capitaux qui leur étaient confiés en abondance, le *taux bonifié aux dépôts d'épargne* est resté modeste. Il a été en moyenne de 2,46 % comme l'année précédente.

Sur le plan de l'encouragement à l'épargne, l'activité des Caisses Raiffeisen est particulièrement remarquable. A fin 1949, les dépôts se montaient à 565,7 millions répartis sur 380 074 livrets. L'avoir moyen par carnet est de 1436 francs. Ces résultats sont d'autant plus réjouissants que les Caisses Raiffeisen recueillent surtout la petite épargne populaire. Elles sont parvenues, au cours des années, à intéresser à la cause de l'épargne des milliers de gens qui n'avaient jamais songé autrefois à traiter avec une banque et elles ont réussi à faire placer à intérêt des sommes importantes qui, sans elles, seraient restées improductives et inutiles pour l'économie nationale.

Les *comptes de dépôts* de l'ensemble des banques, qu'il convient d'assimiler en partie à l'épargne, se montent à 969 millions (+ 83 millions).

En dépit des mesures prises par les banques — dont plusieurs ont suspendu l'émission de ces titres — les *obligations de caisse* se sont enflées de 266 millions, portant leur montant total à 4 milliards 445 millions. Au 31 décembre 1949, le taux moyen était encore de 3,07 %.

181 instituts bancaires ont contracté également des *emprunts dans les Centrales de lettres de gage* pour un montant total d'un milliard de francs. Le taux moyen de l'argent ainsi obtenu était de 3,38 %. Ce moyen de financer le crédit hypothécaire s'avère ainsi fort onéreux et il est logique que les banques n'y recourent que poussées par la nécessité.

Compte tenu des livrets d'épargne, des comptes de dépôts et des obligations, les banques suisses détenaient à fin 1949 13,3 milliards de dépôts du public. Cette partie de la fortune nationale se répartissait comme suit dans les banques et Caisses des différents cantons :

	en millions de francs
Zurich	2 579,3
Berne	2 337,0
Lucerne	511,7
Uri	48,0
Schwytz	197,6
Obwald	54,5
Nidwald	76,6
Glaris	107,6
Zoug	102,4
Fribourg	344,1
Soleure	523,4
Bâle-Ville	672,9
Bâle-Campagne	298,5
Schaffhouse	166,6
Appenzell Rh. E.	110,9
Appenzell Rh. I.	37,8
St-Gall	1 182,0
Grisons	258,9
Argovie	1 011,5
Thurgovie	573,5
Tessin	272,4
Vaud	916,3
Valais	277,8
Neuchâtel	276,6
Genève	423,8
	13 361,7

Dans un prochain article, nous examinerons encore la structure de l'actif des bilans.

Le marché de l'argent et les taux d'intérêt

Comme nous l'avons déjà signalé dans nos dernières chroniques, un revirement s'opère depuis quelque temps sur le marché de l'argent.

Depuis le mois de juin dernier, nos importations se sont considérablement accrues. Le commerce et l'industrie ont de nouveau augmenté leurs stocks de matières premières. Les particuliers ont constitué les provisions de denrées alimentaires recommandées par le Conseil fédéral et beaucoup sont allés plus loin que les recommandations officielles. Tous ces achats exigent naturellement des sommes considérables. En même temps, on constate dans de nombreuses branches un notable regain d'activité, diverses industries d'exportation ayant notamment vu augmenter leurs commandes. Au delà de nos frontières la hausse des prix, l'augmentation du pouvoir d'achat des entreprises et des individus travaillant directement ou indirectement pour le réarmement ont stimulé la demande de marchandises en général. En outre, l'amélioration de la balance des paiements de divers pays européens a permis à ces derniers d'atténuer les restrictions d'importations et notre adhésion à l'Union européenne des paiements fera disparaître, momentanément du moins, les mesures discriminatoires dont certains de nos produits d'exportation étaient l'objet.

Cette évolution devait provoquer un *resserrement du marché de l'argent,* tout comme la diminution des importations et le fléchissement, d'ailleurs modeste, de la conjoncture avaient largement contribué à créer la surabondance de disponibilités de l'année 1949 et des premiers mois de 1950.

Les avoirs en compte de virement à la Banque nationale suisse, qui étaient encore de 2 milliards 308 millions le

22 juillet, ne formaient plus que 1 milliard 669 millions au 23 décembre, ce qui représente donc pour les cinq derniers mois une diminution de 640 millions, dont 300 millions pour le seul dernier mois. Durant la même période de juillet à décembre les billets en circulation ont augmenté de 4,2 à 4,6 milliards.

Le resserrement du marché des capitaux s'est manifesté également par une baisse des cours des fonds publics. Alors qu'à fin mai le rendement moyen des titres des emprunts fédéraux dits « témoins » était tombé à 2,27 % après déduction de l'amortissement de l'agio jusqu'à la date de dénonciation, il a constamment haussé dès lors et était de 2,81 % le 30 novembre.

Le resserrement apparaît beaucoup plus nettement encore lorsqu'on examine les bilans trimestriels de certaines banques. Dans les grandes banques commerciales, les crédits et les avances sont en forte augmentation. En ce qui concerne les dépôts du public le revirement qui s'est produit a eu pour effet d'arrêter le fort accroissement que l'on avait pu observer encore durant les premiers mois de l'année. C'est le cas notamment pour les banques cantonales. A fin novembre, le taux moyen bonifié aux obligations de caisse était de 2,56 % (2,55 % fin octobre) dans les banques cantonales prépondérantes et de 2,36 % (2,32 % fin octobre) dans les grandes banques. Le taux moyen bonifié à l'épargne est resté inchangé à 2,31 %. La baisse des taux a donc touché le fond et une tendance à la hausse s'esquisse même nettement. Tout pronostic au sujet de l'évolution future est cependant encore hasardeux. En fin d'année il y a toujours des perturbations provoquées par des besoins particuliers. Et par dessus tout plane malheureusement le spectre d'événements internationaux graves qui peuvent bouleverser complètement les marchés financiers.

* * *

Un président de Caisse nous disait récemment : « Vous parlez constamment de la pléthore d'argent, d'une masse de capitaux sans possibilités d'emploi. De cela, nous ne remarquons rien dans notre Caisse qui, elle, a pléthore... de demandes d'emprunts, et non de fonds sans emploi. » Cette remarque ne manque pas de pertinence. En effet, les grosses disponibilités se concentrent aujourd'hui surtout dans les grandes banques et dans certaines banques cantonales prépondérantes. Les banques régionales et les Caisses Raiffeisen n'ont jamais bénéficié dans la même mesure de la liquidité du marché de l'argent. La formation de l'épargne à la campagne est lente et les ressources de la population rurale de certaines régions éprouvées par la grêle et la mévente de certains produits ont diminué. Outre cela, au lieu de porter l'eau aux petits ruisseaux qui fertilisent les champs, la population rurale persiste encore trop souvent à l'amener aux grandes rivières jusqu'à les faire déborder et provoquer des inondations dévastatrices ; nous voulons dire par là que l'on persiste encore trop, dans nos campagnes, à diriger son épargne et ses capitaux sur les grands établissements au lieu d'alimenter les petits instituts locaux qui ont encore de larges possibilités de les utiliser en petites opérations de prêts et crédits.

Malgré cela, les Caisses Raiffeisen ont pu enregistrer en 1950 encore une réjouissante augmentation des dépôts du public, que l'on peut certainement estimer à 40 millions au moins et qui portera la somme globale des bilans à près du milliard de francs. L'activité de prêts et crédits a été également intense et les Caisses ont rendu sur ce plan aussi de signalés services à leurs sociétaires. A cette extension constante en largeur, expression de la confiance que la population rurale témoigne à ses institutions d'auto-financement correspondra aussi un renforcement important des réserves, ainsi que des perfectionnements internes de tous ordres. Le mouvement Raiffeisen joue ainsi un rôle toujours plus important dans la vie économique du pays.

* * *

Dès que les comptes annuels auront été établis, les deux comités se réuniront pour les approuver et, en séance commune, ils fixeront les taux pour la nouvelle année. En ce qui concerne les *taux créanciers,* aucun changement ne sera envisagé dans la règle, l'échelle suivante restant rationnelle :

obligations : 2 ¾ %, évent. 3 % à 5 ans de terme ;
caisse d'épargne : 2 ¼ à 2 ½ % ;
compte courant : 1 à 1 ½ %.

Un budget soigneusement établi et étudié permettra sur cette base de fixer également les *taux débiteurs.* Le 3 ½ % restera le taux officiel pour les prêts hypothécaires de premier rang, avec 3 ¾ à 4 % pour les hypothèques de second rang avec garantie complémentaire et 4 à 4 ¼ % pour les prêts sur cautions et engagements de bétail.

En tout état de cause, on tiendra bien compte des possibilités effectives du bilan en conservant une marge de gain suffisante pour couvrir les frais généraux et garantir un bénéfice normal en vue d'une dotation toujours rationnelle de la réserve, conformément aux exigences légales.

A la Fédération neuchâteloise

Poursuivant l'excellente expérience de tenir leurs assises annuelles successivement dans chaque district du canton, les raiffeisenistes neuchâtelois s'étaient donné rendez-vous à Couvet, le samedi 9 décembre 1950. La cité industrieuse du Val-de-Travers a exercé son attrait puisqu'une participation record y fut enregistrée. Les dirigeants de la Caisse locale avaient d'ailleurs tout mis en œuvre pour préparer un accueil chaleureux aux délégués.

En plus de l'utilité des prises de contact entre dirigeants œuvrant à la même et belle cause, de la liquidation des affaires administratives et de la poursuite des efforts pour la défense des intérêts communs des sections, ces assemblées cantonales veulent avant tout être des journées de travail. Et pour que les matières à l'ordre du jour soient traitées avec le plus de succès possible, le comité de la Fédération avait eu l'heureuse idée de réserver la matinée entière au cours d'instruction.

En effet, dès 9 h. 15, 90 dirigeants, presque tous présidents ou caissiers, se trouvent réunis dans la grande salle du Buffet de la Gare. Ils y sont salués par le dynamique président, *M. Pierre Urfer,* vétérinaire à Fontainemelon, qui sera sur la brèche toute la journée, mais qui verra ses efforts récompensés au delà de ses prévisions par la réussite en tous points du déroulement du programme.

Sans autre préambule, on se met à l'ouvrage. Tour à tour, *MM. Serex,* vice-directeur, et *Froidevaux,* reviseur de l'Office fiduciaire de l'Union centrale de St-Gall, fonctionnent comme moniteurs et introduisent les problèmes annoncés par des exposés clairs, précis, bien à la portée de l'auditoire. On étudie d'abord l'octroi et la gérance des prêts et crédits passant de la technique de l'examen des demandes aux différentes formes de prêts et crédits et aux garanties à exiger, le tout dans le cadre des possibilités de la Caisse, de l'application des statuts et règlements, d'une saine et judicieuse distribution des disponibilités et d'une équitable répartition des risques inhérents à toute avance de fonds, sans omettre par la suite la surveillance constante du respect des engagements pris en prévision d'un désendettement rapide conforme à

l'esprit social du mouvement Raiffeisen. On parle ensuite du droit de gage immobilier, des formes prévues par le CCS. L'accent ayant été mis sur la cédule hypothécaire, ses particularités, ses usages, ses avantages en faveur du propriétaire foncier comme du créancier, conclusion fut tirée que ce papier-valeur constitue l'instrument par excellence du crédit rural. On passe enfin en revue toute une série de questions courantes de droit administratif, constitution formelle et matérielle des dossiers débiteurs, secret bancaire, qualité du sociétariat, résiliation du cautionnement, application de l'art. 177 du CCS dans les engagements entre époux.

De tels problèmes exposés par des techniciens eurent le don d'aviver le sens des responsabilités des participants. Aussi, une longue discussion s'ensuivit-elle, véritable foire aux idées qui ne devait cesser qu'à l'heure du repas de midi. Les questions affluaient de toute part auxquelles les instructeurs répondaient de bonne grâce et avec précision : prêts sur simple cautionnement et obligation de l'amortissement en relation avec le nouveau droit de cautionnement, conséquence du décès d'une caution, engagement de bétail en regard avec l'assurance du bétail et le droit de rétention, prêts aux différentes sociétés ou coopératives agricoles, changement de propriétaire et reprise de dette, élévation du montant nominal des cédules hypothécaires, transfert des cédules, parité de rang, etc...

Seule, l'heure avancée réussit à mettre un terme au flot de questions et aux réponses alors que le programme n'était pas épuisé. Le dernier exposé prévu sera repris l'an prochain. La salle est alors évacuée pour permettre au personnel de l'hôtel de dresser rapidement la table. Un brin de causette en dégustant un apéritif puis un repas réparateur permettent aux délégués de jouir de quelques instants de détente bien méritée après une si longue attention sans défaillance. Et disons, à la louange de l'hôtelier, que le repas excellement servi donna satisfaction aux plus exigeants.

* * *

Avec un léger retard dû à l'horaire chargé du matin, les participants quittent le Buffet de la Gare pour se rendre à l'Hôtel de l'Aigle où va se dérouler la 12e assemblée des délégués. A 14 h. 15, *M. P. Urfer,* président, ouvre la séance qu'il va diriger avec tout le doigté et l'habileté qu'on lui connaît. Saluant la nombreuse assistance, il souligne la présence des personnalités qui font l'honneur à la Fédération de participer à ses assises : M. Egger, directeur de l'Union Raiffeisen suisse, M. Petitpierre, conseiller national à Couvet, M. G. Grandjean, député et M. Jaquemet, président de la commune de Couvet.

Avant de passer à l'ordre du jour, le président rend un vibrant hommage à la mémoire du regretté directeur Heuberger, digne émule des Raiffeisen et des Traber, tombé brusquement en plein champ d'activité. M. Urfer rappelle les mérites de ce pionnier qui consacra sa vie au service des classes rurales. En un moment de recueillement solennel, l'assemblée émue s'unit à ce témoignage de profonde gratitude.

Au nom de la Caisse locale dont les dirigeants n'ont ménagé aucun effort pour rendre aux délégués un séjour agréable à Couvet, *M. Crétinier,* président, adresse à tous un message de cordiale bienvenue au Val-de-Travers.

Par la lecture du procès-verbal, le secrétaire, *M. H. Guyot* (Boudevilliers), déroule le film complet de l'assemblée du 3 décembre 1949 à La Chaux-de-Fonds.

L'appel fait constater la participation de 108 délégués : c'est un record. Les 29 Caisses fédérées sont représentées : c'est parfait. Le bureau est alors complété par la nomination de deux scrutateurs, MM. Krebs et Ruffieux.

Les comptes du ménage intérieur de la Fédération présentés par le caissier, *M. Perrenoud* (Les Petits-Ponts), sont approuvés sans observation sur proposition de la section vérificatrice de La Chaux-de-Fonds. La section de Coffrane est désignée pour vérifier les comptes de 1950. Jugée suffisante pour les besoins de l'administration interne, la cotisation annuelle des Caisses reste fixée aux normes en vigueur pour 1951.

Les membres du comité arrivant au terme de leur mandat triennal se le voient renouvelé par acclamation pour une nouvelle période, juste témoignage de reconnaissance pour une activité féconde.

Sur proposition du comité, la Fédération décide d'organiser à l'avenir l'assemblée des délégués sur une journée entière, le premier samedi de décembre, et de la tenir alternativement dans chaque région du canton selon le mode pratiqué avec succès depuis deux ans. En 1951, ce sera le tour du Val-de-Ruz et la Caisse de Chézard-St-Martin se chargera de la réception des délégués.

Les affaires administratives étant liquidées, la parole est donnée au nouveau directeur de l'Union suisse, *M. I. Egger,* qui prend son premier contact personnel avec les raiffeisenistes neuchâtelois. Il se fait un honneur de leur apporter le message et les vœux des organes centraux de St-Gall. Remémorant l'œuvre de son prédécesseur, le directeur Heuberger, il fixe le sillon lumineux tracé par cet apôtre du mouvement Raiffeisen suisse, sillon marqué par la fidélité aux principes fondamentaux éprouvés et qu'il s'efforcera de suivre pour assurer les succès futurs. Remerciant les militants neuchâtelois pour l'accomplissement de leur tâche, il fait un pressant appel à leur collaboration loyale avec l'Union suisse au service de nos communautés rurales autonomes. M. Egger se fait encore un plaisir de féliciter les raiffeisenistes neuchâtelois pour les brillantes conquêtes faites sur le plan cantonal grâce à leur perspicacité et à leur activité méritoire comme aussi à l'esprit de compréhension des hautes autorités.

Ce message va droit au cœur des participants. M. Urfer en remercie l'auteur et traduit les sentiments des dirigeants neuchâtelois en assurant la direction de tout leur appui à l'épanouissement parfait de l'œuvre d'entraide des Caisses rurales de crédit dans le canton.

L'ordre du jour appelle alors la présentation du rapport présidentiel. Attendu chaque année avec un intérêt renouvelé, il est, cette fois, plus long que de coutume. C'est que, tout en relatant l'activité laborieuse du comité, M. Urfer a la grande joie d'annoncer toute une série de succès et de bonnes nouvelles, résultant de l'heureuse solution intervenue à des revendications légitimes posées devant les pouvoirs publics.

C'est d'abord la proclamation des résultats obtenus par les Caisses durant l'exercice 1949, résultats qui marquent des progrès constants et réjouissants. *Les 28 Caisses neuchâteloises groupent 1880 sociétaires et 6400 déposants. Leur chiffre d'affaires s'est monté à 23,2 millions de francs alors que la somme globale des bilans ascende à 12,8 millions, en augmentation de 1 million sur l'année précédente. Le bénéfice de l'exercice de Fr. 59 657.— a été intégralement attribué aux réserves qui atteignent 284 942 francs. Une 29e Caisse a été fondée à Colombier.*

Puis c'est l'annonce de l'arrêté du Conseil d'Etat concernant le *placement des deniers pupillaires.* Sur ce point précis, les raiffeisenistes neuchâtelois obtiennent pleine satisfaction. Si la décision a été longue à venir, c'est qu'elle était d'importance et elle n'en augmente que tant plus le prestige des Caisses locales tout en honorant les hautes autorités cantonales qui ont compris le rôle utile que jouent actuellement les Caisses de crédit mutuel dans l'économie de nos

communautés rurales. Il convient de relever le mérite que s'est acquis ici le député Sauser, caissier de la Caisse de La Brévine, qui, le premier, a porté le débat devant le Grand Conseil qu'il a réussi à convaincre du bien-fondé de la cause qu'il défendait.

C'est ensuite, en corrélation avec l'arrêté du Conseil d'Etat, la décision du Synode de l'Eglise réformée évangélique neuchâteloise autorisant également le *dépôt des fonds d'Eglise dans les Caisses Raiffeisen.*

C'est enfin l'annonce des dispositions transitoires prises par le Département cantonal des finances sur l'application de la nouvelle loi fiscale envers les Caisses Raiffeisen comme coopératives agricoles.

L'assemblée a pris acte avec une légitime et vive satisfaction de ces différentes solutions acquises ; elle sait gré aux hautes autorités cantonales civiles et religieuses de leur esprit de compréhension et de leurs prononcés équitables. Les raiffeisenistes neuchâtelois mettront tout en œuvre pour justifier la confiance qui vient de leur être témoignée ; mais ils attendent cependant encore avec sérénité du Conseil d'Etat une solution heureuse à la question en suspens du placement des *fonds communaux.*

L'étude de cette question fait l'objet de la conclusion du rapport présidentiel. M. Urfer, très pertinemment, souligne que : « Parmi les sujets d'actualité qui se posent à notre démocratie, se tient au premier plan celui du maintien, bien plus, du rétablissement même de l'*autonomie communale.* La Suisse est et doit rester une nation de communes. C'est un fait certain que l'Etat démocratique s'affaiblit lorsque la commune s'affaiblit et les tendances centralisatrices actuelles nuisent incontestablement à la vitalité des communes. Un des éléments capitaux de l'autonomie communale est le droit, pour elle, de gérer ses finances. »

Relevant les prescriptions actuellement en vigueur dans le canton, le président termine son magistral exposé par les considérations suivantes :

« Sur les 25 cantons et demi-cantons, Neuchâtel et Appenzell Rhodes-Intérieures sont les seuls où l'Etat contraint les autorités communales à placer leurs fonds à la Banque cantonale, en interdisant tous autres placements, même s'ils présentent toutes les garanties.

» Pour demeurer dans le domaine qui nous intéresse directement, nous, raiffeisenistes neuchâtelois, nous pensons naturellement à l'avantage qu'aurait une commune rurale à placer, à la Caisse Raiffeisen locale, des fonds qui bénéficieraient d'un taux avantageux et travailleraient au profit de la communauté. La Commune favoriserait tout naturellement la Caisse locale, seul établissement de crédit qui lui paie des impôts. Cela n'excluerait pas, bien entendu, la surveillance de l'Etat qui pourrait toujours intervenir pour assurer la subordination des intérêts locaux à l'intérêt général dont il a la charge.

Nous ne voulons pas trop nous appesantir sur le sujet de l'autonomie communale en matière financière. Chacun de nos membres comprendra cependant pourquoi, en terminant, nous nous sommes arrêtés tout particulièrement à cette question si actuelle. Il doit y avoir harmonie constante entre les dispositions légales et les besoins de la vie pratique.

» Notre Conseil d'Etat a montré qu'il pratiquait cette conception en déclarant, à l'occasion du placement des deniers pupillaires : « Ce serait une erreur d'écarter d'emblée un genre de placement offrant toutes les garanties utiles pour la simple raison qu'il ne figure pas dans une nomenclature officielle... »

» Il conviendrait donc, nous semble-t-il, de rechercher ici aussi, une solution générale. Et cette solution, les raiffeisenistes neuchâtelois l'attendent avec confiance de nos autorités. C'est, pour l'année nouvelle, leur vœu le plus cher. »

Quelques orateurs relèvent encore l'importance des problèmes exposés dans le rapport présidentiel et mettent particulièrement l'accent sur l'autonomie des communes dans un Etat démocratique. *M. Sauser,* député (La Brévine), se propose de faire une interpellation au Grand Conseil pour entendre les suggestions du Conseil d'Etat sur le droit des communes d'administrer leurs finances.

Plusieurs invités prennent aussi la parole pour témoigner leur attachement et leurs encouragements aux Caisses Raiffeisen. *M. Petitpierre,* conseiller national (Couvet), est enthousiasmé par l'esprit de travail objectif et la volonté de coopération rurale qui animent les raiffeisenistes. Les buts qu'ils cherchent à atteindre marquent leur maturité politique et sociale. La Suisse étant une association de communes, l'autonomie communale en est la pierre de touche. Tous nos efforts doivent tendre à sauvegarder la structure solide de notre patrie.

M. G. Grandjean, député (Couvet), félicite les raiffeisenistes pour leur œuvre progressiste dans les communes rurales. Si leur travail s'accomplit dans la plus grande modestie, sans réclame tapageuse, il n'en est que plus fécond au profit des classes laborieuses. Enfant de La Côte-aux-Fées, l'orateur se plaît à mettre en évidence les résultats réalisés dans cette commune qui, grâce à l'esprit communautaire de ses habitants serrant les coudes au sein de leur propre institut financier qu'est la Caisse Raiffeisen locale, est devenue une localité privilégiée où règne le sens de l'épargne et de la coopération, raisons premières du bien-être général.

M. Jaquemet, président de la commune, se sent fier que Couvet ait été choisi comme lieu des assises des raiffeisenistes du canton. Il les en remercie au nom de ses administrés. Couvet mérite d'ailleurs cet honneur puisque sa Caisse locale, quoique récemment fondée mais habilement dirigée, a déjà conquis une large place dans l'économie locale dont elle cherche à garantir l'indépendance financière.

C'est encore le merci du président de la Caisse locale, *M. Crétinier,* qui dit toute sa joie du succès de la journée alors que *M. Urfer,* président cantonal, met le point final à cette laborieuse et fructueuse assemblée dont il a une bonne part des mérites.

La forte participation aussi bien que le vif intérêt manifesté aux délibérations ont démontré la volonté des populations villageoises de défendre leur indépendance dans une économie progressiste et fédéraliste par le développement de ces institutions démocratiques d'autofinancement rural. *Fx.*

N. B. — *Echange de chapeaux :* Au sortir du Buffet de la Gare à Couvet, à 14 heures, M. Armand Robert, au Joratel (Brot-dessus), n'a pas retrouvé son chapeau de feutre brun portant la marque de la chapellerie Thiébaud-Schuhmacher, Les Ponts-de-Martel, et les initiales A.R. Il a, par contre, dû prendre le dernier chapeau restant, de feutre brun, avec la marque « Isodaim ». La personne qui a été la cause de cette méprise voudra bien procéder à l'échange utile. Merci par avance !

SOUS-MAIN BUVARD 1951

L'Union a édité un sous-main buvard pour 1951, qui sera remis à titre gracieux à MM. les caissiers des Caisses affiliées à l'occasion du retour des comptes annuels.

ÉLEVEURS !

Vous obtiendrez une croissance et un développement rapides, grâce à l'équilibre nutritif et à l'apport de minéraux et de vitamines fournis par

les Aliments RODynam

adoptés pour l'alimentation des

4 VEAUX JUMEAUX

exposés au dernier Comptoir Suisse.

Une formule pour chaque animal.
Un aliment pour chaque âge.

FABRIQUE D'ALIMEMTS pour PORCS, BOVINS ET VOLAILLE

MOULINS ROD 1871 ORBE

Marque déposée

En vente chez nos dépositaires

Tél. (024) 7 22 57

La Pagina dei Raiffeisenisti della Svizzera italiana

Sulla soglia dell'anno nuovo

La redazione della « Pagina » porge a tutti i suoi cortesi lettori i migliori auguri per l'anno nuovo, tanta fortuna ed in modo particolare buona salute !

* * *

Quel poveraccio di 1950 è stato abbastanza buono. In generale non abbiamo molto da rimproverargli. Per il nostro movimento può considerarsi anzi buono.

L'attività di fondazione ha incontrato ovunque nuovi simpatizzanti, così che a fine dicembre le nuove istituzioni ammontavano a 22 disseminate in 22 cantoni. Il Ticino se ne è assicurate tre. Numericamente forse potremmo dire « solo » tre, però speriamo che queste si appalesino in seguito buone. Anche le singole Casse hanno registrato in generale un buon movimento. Naturalmente ci è impossibile esporre già ora dati precisi. Il progresso su tutta la linea è comunque già stato accertato alla fine del primo semestre e vogliamo escludere che questi ultimi mesi abbiano potuto influenzare sfavorevolmente l'andamento generale.

Il mercato del denaro nazionale è stato caratterizzato da una certa qual abbondanza di capitali, ciò che ha determinato sensibili ripercussioni sui tassi lordi di rendimento.

Anzi, a più riprese i creditori si sono visti in difficoltà per trovare impiego confacente e redditizio ai loro risparmi.

Le Casse Raiffeisen, fedeli al loro motto : « Vivere per servire » non hanno voluto sfruttare particolarmente la situazone finanziaria del momento ; esse hanno anzi sempre favorito i risparmiatori con buone condizioni d'interesse.

Meno fortunato è stato il destino dell'Unione, che, come è noto, si è vista privata della preziosa opera del compianto direttore Heuberger, che godeva di larga simpatia anche nel Ticino. Ai raiffeisenisti ticinesi è però tornata gradita l'occasione di assicurarsi tosto le simpatie del nuovo « capo », il cui proficuo contatto personale fu assai incoraggiante.

Forti di quest'appoggio morale e materiale, il nostro giovane movimento raiffeisenista persisterà attivamente sulla via tracciata nel passato.

Con fede assoluta nei principi fondamentali dell'istituzione e nella collaborazione con l'amministrazione centrale è creata la certa via migliore per il conseguimento di altre promettenti mete.

Grazie ad un sistematico ed intenso lavoro, à stato possibile ispezionare tutte le Casse affiliate all'Unione, come previsto dalla legge federale sulle banche.

Con piacere possiamo affermare che le Casse rurali sono in generale bene amministrate. Lo spirito di dedizione che anima in modo particolare i signori cassieri e la buona cooperazione con i singoli revisori, facilitano la soluzione di numerosi e soventi complicati problemi di natura tecnica, formale e pratica.

Auguriamoci quindi che anche durante l'anno nuovo altre nuove Casse rurali apportino benefici vantaggi alle nostre operose popolazioni rurali ; auspichiamo infine che le attuali nostre affiliate abbiano a continuare, con incrollabile fede nei principi progressistici di Raiffeisen, sulla via del benessere.

Solo mediante una incondizionata collaborazione e solo se animati da uno spiccato senso di mutua comprensione e di reciproca fiducia, le nostre popolazioni paesane sapranno evolvere e mostrarsi degne della pace sociale dominante in questa oasi, quale è il piccolo cerchio di terra Elvetica. *rg.*

Un allarme giustificato

Dopo la votazione federale del 4 dicembre us. il *Corriere del Ticino* ebbe a pubblicare alcune riflessioni al riguardo della lamentata scarsa partecipazione popolare allo scrutinio.

In detto articolo il redattore gc. b. interpreta sfavorevolmente lo scarso interessamento riservato ai problemi politici-economici-finanziari sottoposti al giudizio del popolo ; attento acume e distinzione nella conoscenza dello stato d'anima del cittadino, sono messi all'evidenza dall'osservatore che si è sforzato di plasmare una piaga che sicuramente merita cura riguardosa ed osservata, per il bene del Paese.

E ben volontieri gli passiamo anche noi la parola.

« Avevamo detto, venerdì, che domenica sera si sarebbe saputo in santa pace se l'imposta federale diretta era da pagare ulteriormente in virtù di norme costituzionali transitorie, o se era da pagare ulteriormente in virtù di pieni poteri transitori. Il popolo svizzero, nella proporzione di 2 a 1, ha preferito la prima soluzione. Questione di forma, perchè la sostanza resta praticamente quella che è...

Ancora una volta si è visto che il 47 % degli elettori se ne è bellamente lavato le mani restando a casa sua ; scandalosa la partecipazione alle ure nel cantone Ticino : il 27,2 per cento degli elettori sulla questione del regime finanziario e il 25,2 % sulla questione della base elettorale per il Consiglio Nazionale. Tre uomini su quattro hanno abdicato alle loro prerogative democratiche. Per essi i problemi in discussione non avevano nessuna importanza. Se si tiene presente che, la stessa domenica migliaia di cittadini hanno affollato i campi sportivi, numerosissimi si sono recati fino a Como e Milano per assistere, pagando cinquemila lire in tribuna, a partite di calcio, e non hanno sentito il dovere di passare tre minuti in municipio, il tempo necessario per deporre gratuitamente una scheda nell'urna, c'è da tirare delle conclusioni molto pessimistiche sulle sorti della democrazia. Si ha l'impressione che le larghe masse della nostra borghesia non abbiano più la coscienza delle loro responsabilità. Si direbbe che per esse basti guadagnare e divertirsi : panem et circenses. Le preoccupazioni della cosa pubblica sono lasciate in mano ad una cerchia più ristretta di individui.

Questo atteggiamento è pericolosissimo, perchè di fatto instaura condizioni dove è la minoranza che decide e prepara dunque l'avvento dei cosidetti « regimi forti » di destra o di sinistra, dei quali pochi comandano e le masse ubbidiscono passivamente, pur di avere belle uniformi e divertimenti a buon mercato.

Sono cose che devono essere dette intanto che si può dirle. Il giorno che nella intestazione del nostro giornale fossimo costretti ad inserire un bel clichè con falce e martello sarebbe inutile che i lettori ci incitassero ad assumere la difesa di quegli interessi che essi stessi oggi negligono con colpevole leggerezza, preparando con ciò la tomba alla democrazia ed alla libertà.

Per finire, diremo che è almeno curioso e sicuramente inaspettato il risultato della votazione concernente la base elettore per il Consiglio nazionale. Il Ticino, il quale con quella riforma perde la possibilità di inviare a Berna un ottavo deputato, ha pure contribuito in larga misura a farla passare. E' lecito domandarsi se questa soluzione è veramente conforme agli interessi del Cantone. Cosa ne pensano quei 75 elettori su cento che sono rimasti a casa loro ?

Si preparano ora nuove battaglie ed è lecito augurarsi che i cittadini si interessino maggiormente ai problemi in discussione. Ripetiamo che ogni soluzione è accettabile quando è il manifesto risultato della volontà della maggioranza popolare. L'astensionismo dalle urne è il sepolcro della democrazia. Si voti SI o si voti NO, si voti per Tizio o si voti per Caio, non importa purchè si voti e il popolo assuma le proprie responsabilità.

Quando si assiste allo spettacolo pietoso offerto dagli uomini che disertono il loro posto di combattimento civico, vien fatto di domandarsi se non sarebbe opportuno dare nuovo sangue e nuova vita agli istituti democratici facendo partecipi anche le donne nella vita politica. Ma questo è un discorso sul quale ritorneremo in altra occasione. »

Chissà se anche qualche nostro cortese lettore vorrà trarne buon insegnamento in futuro ; pregiati meriti ed omaggi spetterebbero alla redazione ed al benintenzionato quanto pregiato critico.